

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE
MONTRÉAL (04-047) AFIN D'AGRANDIR LE SECTEUR DE DENSITÉ 15-07 À MÊME UNE
PARTIE DU LOT 1 990 029 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord et des arrondissements Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Saint-Léonard, d'Ahuntsic-Cartierville et d'Anjou, demeurant dans une zone contigüe à l'arrondissement de Montréal-Nord :

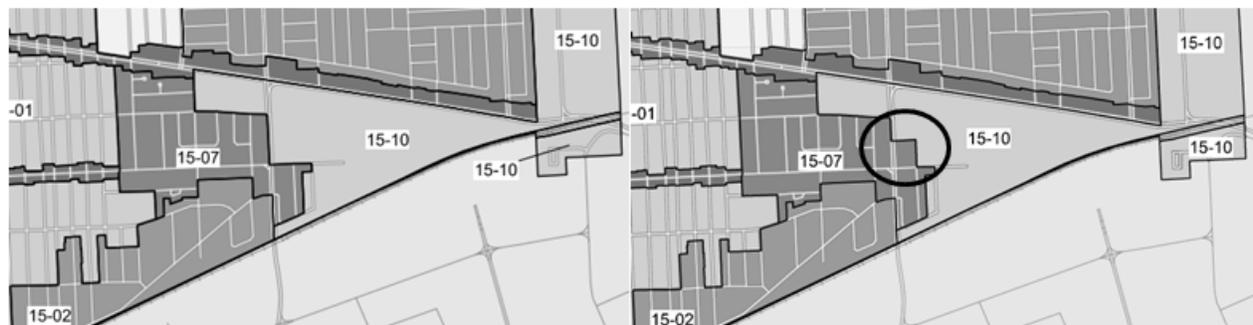
QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 5 février 2024, un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir le secteur de densité 15-07 à même une partie du lot 1 990 029 du cadastre du Québec

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **JEUDI 14 MARS 2024, À 18 H 30, AU PAVILLON DU PARC HENRI-BOURASSA SITUÉ AU 6100, RUE PASCAL, MONTRÉAL-NORD.**

QU'au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée.

Le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal serait modifié afin d'augmenter la densité de construction autorisée pour une partie du lot 1 990 029, située à l'intersection du boulevard Lacordaire et de la rue de Charleroi.

Ce projet de règlement vise le secteur représenté ci-dessous :



Secteur 15-10	Secteur 15-07
<ul style="list-style-type: none">● bâti de un à quatre étages hors-sol;● taux d'implantation au sol faible ou moyen.	<ul style="list-style-type: none">● bâti de deux à huit étages hors-sol;● taux d'implantation au sol moyen.

QUE ce projet de règlement ainsi que l'illustration par croquis du secteur concerné peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement pendant les heures régulières d'ouverture, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à 13 h.

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 23 février 2024